

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016

SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer les subventions telles que définies dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Foyer Rural Drennecois	8 633,00
ADMR	1 200,00
Association Evasions	219,00
Association "Le Temps de vivre"	537,00
UNC - UNC/AFN	157,00
Section Officiers Mariniers FNOM	95,00
Société de chasse	75,00
APE - Ecole Publique Arbre de Noël	563,00
Ecole St Adrien - Arbre de Noël	388,00
Les P'tits Lutins	116,00
Ecole St Adrien - Péri scolaire	1 750,00
APE - Ecole Publique Péri scolaire	2 538,00
Ass Challenge Georges Martin	170,00
Crèche Maison Enfance Ploudaniel	1 200,00
SCOLAIRE EXTÉRIEUR	
RASED	145,00
Association ALECOLE (ancien. Assoc des écoles du REP)	56,00
ASSOCIATIONS "MÉDICALES"	
Ass France Alzheimer 29	45,00
Association des paralysés de France	45,00
ASSOCIATIONS "SOCIALES"	
Croix Rouge	96,00
Ass Surd'Iroise	45,00
Vie Libre	45,00
Secours catholique	150,00
Peuples solidaires	45,00
Ass. De Protection Civile	45,00
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles	45,00
DIVERS	
Syndic. Elevage Bovin Bas-Léon	45,00
Arz ar Chapeliou	1 000,00
TOTAL	19 448,00

BUDGET COMMUNE – Décision modificative de crédits N°1

Le Conseil Municipal **ADOpte** la décision modificative de crédits pour le budget 2016 de la Commune, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
012	6218	10 000,00	
012	64131	4 000,00	
012	6455	230,00	
012	6456	799,00	
023	023	7 419,00	
65	6574	-10 000,00	
67	673	-1 144,00	
013	6419		-12 000,00
70	70388		146,00
70	70688		12 000,00
73	7318		961,00
73	7381		2 838,00
74	74121		2 243,00
74	74127		2 116,00
75	752		3 000,00
		11 304,00	11 304,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
13	1311		-110 000,00
021	023		7 419,00
13	1332	1 645,00	
21	2115	-75 000,00	
21	2181	3 550,00	
21	2182	10 000,00	
21	2188	438,00	
23	2313	6 322,00	
23	2315	-49 536,00	
		-102 581,00	-102 581,00

BUDGET ASSAINISSEMENT – Décision modificative de crédits N°1

Le Conseil Municipal **ADOpte** la décision modificative de crédits pour le budget 2016 de la Commune, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
011	61523	857,00	
65	6541	141,00	
70	704		998,00
TOTAL		998,00	998,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
21	2156	3 350,00	
23	2315	-3 350,00	
TOTAL		0,00	0,00

MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE – Accord cadre par groupement de commandes pour travaux de voirie

Le Conseil Municipal **ADOpte** le projet de groupement de commandes de travaux de voirie avec 7 autres communes de la CCPA ; **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous documents liés à cette opération ; **DÉSIGNE** Monsieur David RIVOALEN représentant de la commune pour ce groupement de commande ; **ACCEPTTE** que la commune du DRENNEC soit désignée comme coordonnateur du groupement, qu'elle procède en ce sens à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, qu'elle soit chargée de signer le ou les marchés ; **ACCEPTTE** que la consultation soit passée sous la forme adaptée pour un accord-cadre à bons de commande minimum de 250 000 € et maximum de 1 000 000 € ayant une durée de 1 an renouvelable 2 fois maximum ; **ACCEPTTE** que les modalités d'attribution soient définies par le coordonnateur après concertation avec les membres du groupement ; **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la dépense maximum et à la part communale des frais de fonctionnement du groupement ainsi que celle pour l'exécution des travaux seront inscrits aux budgets primitifs.

DÉLAISSÉ DE VOIRIE – rue de l'Argoat - Cession

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition de la commission des Finances de céder le délaissé de voirie situé au droit de la parcelle du 1 résidence de la Venelle au tarif de 15 € le m² ; **INDIQUE** que les frais de cession liés à cette opération seront supportés par l'acquéreur ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au règlement de cette affaire.

C.C.P.A. – Bilan d'activités 2015

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport 2015 de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) – Nomination d'un représentant communal

Le Conseil Municipal **NOMME** Monsieur Laurent CHARDON membre titulaire de la commune au sein de la CLETC et Monsieur Pierre COZ membre suppléant.